

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

**MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ**

**RÈGLEMENT GRAPHIQUE**

**Commune de LA SAUVETAT**

Echelle : 1:5100  
Version arrêtée du 31 août 2023

CITADIA EVEN

**Limite du zonage du PLU**

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée
- Np : Zone naturelle protégée
- Nr : Zone naturelle à vocation de parcs potagers et/ou d'agrément
- IAUG : Zone d'urbanisme à vocation résidentielle
- UAU : Zone urbaine d'activités artisanales
- UCO : Zone urbaine de centrebourg, hameau de fin
- UE : Zone d'équipement
- UGS : Zone urbaine résidentielle continue ou semi-continue - 30% densité ou plus
- UCO : Zone urbaine résidentielle discontinue - 20% densité ou plus

**Inscriptions graphiques**

**Orientation de l'Aménagement et de Programmation (OAP)**

- Fatimène via petit et paysage
- Zone d'activités artisanales - CEH, Département, SAGE et inventaire
- Site classé
- Espace boisé classé
- Site classé
- Faunes sèches (source : CEH)
- Pâturage extensif et paysage
- Zone naturelle
- ER Equipements/aménagements
- ER Aménagements
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Préservation de l'habitat
- Temples
- Traces d'habitat villageois
- Frontière d'habitat
- Bordure tampon 300m - Loi Montagne
- Zone commerciale
- Plans à générer et à créer
- Réserves obligatoires de 5m par rapport aux voies et aux emprises publiques
- Autres remarquables
- Pâturage local
- Écôt sous régime Kerléter

**Fatimène :**

- Mouvements habitables
- ACC1 - Frontière de protection des mouvements habitables
- ACC2 - Sites classés et inscrits
- ACC3 - Sites patrimoniaux remarquables
- Sites classés Châteaux des Pays et falles de Limagne
- Zone tampon site UNESCO

**Gabari :**

- Bâtiments numérotés
- Bâtiments
- Bâtiments agricoles
- Parcelles cadastres
- Parcs de sport
- Carrières
- Cours d'eau hors de la BD Topo
- Surfaces en eau

**Zonage réglementaire des plans de prévention des risques :**

- Intervention
- Prévention

PPR	Zones de prescription	Zones d'intervention
PPR Bassin de l'Auzon	S1, S2	RS, RS2
PPR Bassin de la Vayre	O1, O2, R1, R2	R3, R3u
PPR Val d'Alber-Charmaud	O	Ru, R3, R
PPR Agglomération Clermontaise	O, O1	R3u, Ru, V3, V

**Liste des emplacements réservés**

Numéro	Libellé	Surface en m <sup>2</sup>	Bénéficiaire
76	ER - Elargissement de l'allée de Chalanat	188	la commune
77	ER - Elargissement de l'allée de Chalanat	174	la commune
78	ER - Elargissement de la rue de Tudyne	617	la commune
79	ER - Elargissement du chemin Haut	302	la commune

Liste du patrimoine      Liste des bâtiments en changement de destination

